Pelvoux - Zone de décollage

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins

Décollage près du télésiège de la Crête (Rogier van Rijn)

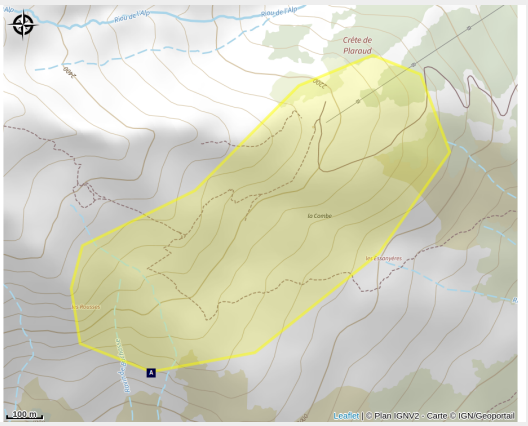

Une zone de décollage facilement accessible en télésiège depuis la station de Pelvoux-Vallouise.

Ce spot offrant un point de vue sur toute la vallée de la Vallouise est la porte d'entrée vers les sommets mythiques du massif des Écrins : Mont Pelvoux, Barre et Dôme des Écrins, Ailefroide Occidentale...

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ← E, ↖ SE, ↑ S, ↗ SO

Thèmes : Col et sommet, Pastoralisme, Point de vue

Description

L'accès au site de décollage de Pelvoux se fait par deux télésièges au départ de la station de sports d'hiver de Pelvoux-Vallouise : Préron et Crête.

Horaires d'été : ouvert de 08h30 à 12h45 et de 13h à 16h30, les mardis et vendredis du 9 juillet au 30 août 2024 et les mercredis du 17 juillet au 14 août.

Horaires d'hiver : ouvert tous les jours, de mi-décembre à fin mars (susceptible de varier d'une année à l'autre). Accès et décollage en ski uniquement.

Pour toutes les informations nécessaires sur ce site de décollage, veuillez consulter la page suivante : https://www.pollenparapente.com/infos-pratiques/site

Été :
Le site d'atterrissage de Vallouise est à privilégier. Pas de survol du village et du camping à basse altitude. Merci de vous poser sur le terrain officiel puis de vous rendre sur l'aire de pliage.

Le site d'atterrissage de Pelvoux est très technique et entouré de grands obstacles, un repérage est nécessaire avant de monter.

Pièges :
- Conditions thermiques de milieu de journée
- Orages cachés par les sommets environnants
- Vent météo

Hiver :
Le site d'atterrissage de Vallouise est à privilégier. Pas de survol du village et du camping à basse altitude. Veuillez atterrir, plier et marcher hors des pistes de ski de fond.
Le site d'atterrissage de Pelvoux est à proscrire avec la proximité des remontées mécaniques et la fréquentation du front de neige. Atterrissage réservé aux professionnels en bi-place. L'atterrissage est interdit sur les pistes.

Pièges :
- Vent d'Ouest, de Nord et de Nord Est
- Gradient de vent
- Obstacles à l'atterrissage

Situation géographique

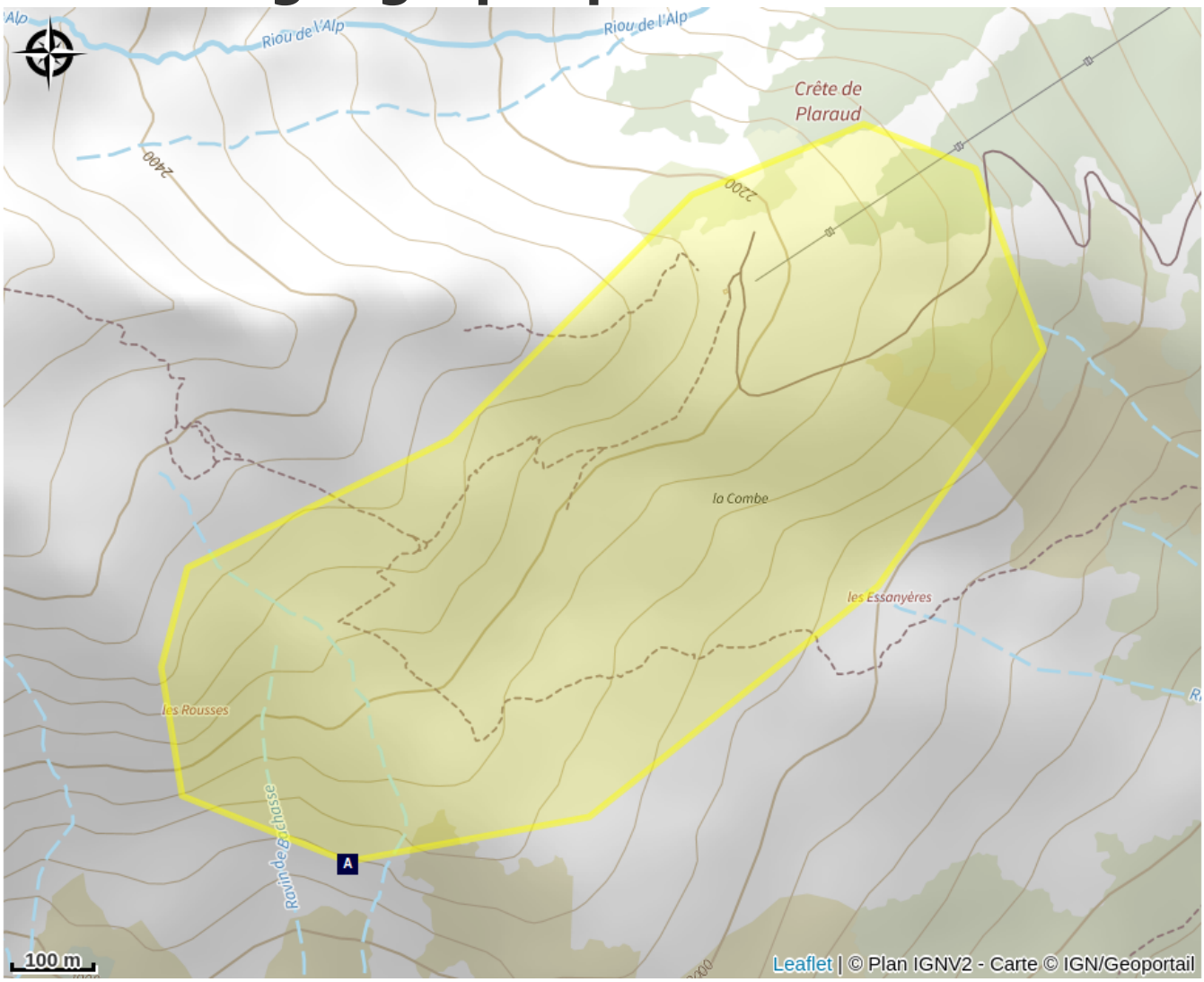

Toutes les informations pratiques

Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter.
En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette enquête.

Recommandations

Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de partir.

--> Bulletin météo <--

Les professionnels du territoire à contacter :
Pollen Parapente : 06 28 05 69 75

Coordonnées Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du PNE) :

Ce message doit permettre au pilote de se comporter avec le maximum d'égards sans disposer de connaissances particulières. Le pilote qui tient compte des recommandations peut ainsi être sûr qu'il peut pratiquer son sport comme ami de la nature et sans mauvaise conscience.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.

2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.

3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.

4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.

5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires
- Refermer toutes les clôtures
- Rapporter tous ses déchets
- Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

En cas de doutes, s'adresser aux professionnels de la pratique.

Accessibilité

Depuis l'Argentière-La-Bessée : prendre la D994e direction Vallouise-Pelvoux.

Depuis Briançon : à Prelles, bifurquer à droite sur la route des Traverses. Après avoir traversé les Vigneaux, prendre à droite au stop sur la D994e, direction Vallouise-Pelvoux.

Une fois à Vallouise, continuer vers Pelvoux en direction du domaine skiable.

Source

Pays des Ecrins

https://www.paysdesecrins.com